

**District de la Vienne****Siège social :**

1 rue François Prat
86000 POITIERS

Accueil :

Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51

Site et E-mail :

Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux :

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
Mardi : Fermé* /13h30. 17h30
Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
Jeudi : Fermé* /13h30. 17h30
Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
(*Fermé : accueil physique et téléphonique)

N° 414 . Vendredi 1^{er} février 2019**Report des rencontres**

En raison de l'état actuel des terrains
et des prévisions météorologiques défavorables annoncées pour
ce week-end,
ainsi que du nombre de arrêtés municipaux reçus,
le District de la Vienne a décidé
**de reporter toutes les rencontres départementales
Jeunes, Seniors et Féminines
les 2 et 3 février 2019**

AGENDA de la SEMAINE**Samedi 2 et dimanche 3 février**

15^{ème} journée National 3
12^{ème} journée R1-R2-R3
10^{ème} journée R1-R2 Féminines
1^{ère} journée U19 R2 phase 2
17^{ème} journée Champ. Nat. U17
3^{ème} tour coupe Régionale U17
1^{er} tour Coupe N.A U14-U17 à 8 FEM
1^{er} tour Coupe N.A U14-U17 à 11 FEM

Samedi 2 février

CFF2 à 8h à la Fac de Sports
Examen arbitres à 10h
Réunion Foot féminin à 10h à Cenon

Mardi 5 et mercredi 6 février

Module Arbitrage à 8h

Mardi 5 février

Réunion Technique U7-U9 à 18h30 à
Couhé
Commission d'Arbitrage à 18h
Groupe de travail sanctions
disciplinaires à 18h30

Mercredi 6 février

Commission Sportive à 14h
Commission Futsal à 18h30

Jeudi 7 février

Commission Discipline à 17h
Commission Jeunes à 17h30

Réunions Techniques U7-U9

mardi 5 février 2019 de 18h30 à 20h30
club house du stade (route de Civray) à Couhé

mardi 12 février 2019 de 18h30 à 20h30
club house de Poitiers ASAC (terrain de Québec) à Poitiers

**Réunions décentralisées spécifiques
"foot féminin"**

samedi 2 février 2019 de 10h00 à 12h00,
salle du stade, 7 rue de Bourgogne
Cenon sur Vienne

samedi 16 février 2019 de 10h00 à 12h00
salle du stade, Rue du Stade
Fontaine le Comte

Sommaire

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 5
Avis aux éducateurs.....	p. 6
Commission Sportive.....	p. 8
Commission Jeunes.....	p. 16
Commission Foot Entreprise.....	p. 21
Commission Féminine.....	p. 22
Informations diverses.....	p. 24

**Foot à 8
Coupe de la Vienne Seniors**

Engagement avant le
dimanche 10 février
sur Footclubs

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

amarande[®]
industries



amarande[®]
industries

Votre Distributeur :

**PEINTURES ET MATERIELS DE TRACAGE
POUR GAZON « Produits testés par ITG (*) »
Garantie de respect de l'environnement**

STADIUM PRO

Peinture gazon d'élite. Remarquable blancheur et opacité. Cette peinture a été conçue pour les plus exigeants.

Haute qualité spécialement développée pour les clubs professionnels

Coloris disponible : Blanc (Bidons de 10 litres)

STADIUM

Peinture gazon extra blanche, fort pouvoir couvrant et tenue optimale sur gazon

Qualité supérieure développée pour une utilisation intensive

Coloris disponibles : Blanc, Rouge, Bleu et Jaune (Bidons de 10 litres)

**Préparation simplifiée du mélange eau / peinture
Dispersion immédiate de la peinture dans la cuve de la KOMBI**

() La composition des peintures Fleet a été validée par l'ITG (Institut Technique des Gazons) et la FFF (Fédération Française de Football) suivant les critères :
Respect des graminées, persistance du traçage, dilution et facilité de pulvérisation, résistance au piétinement et aux intempéries (tests réalisés à Auxerre, Rennes et Toulouse)*



KOMBI : Machine à pulvérisation avec une pompe électrique (**garantie 5 ans avec nos peintures**), autonomie 8 h, guidon réglable en hauteur, guide de traçage 3 positions, cuve de mélange peinture/eau de 27 litres, cuve de rinçage de 5 litres, connexions hydrauliques rapides, chargeur de batterie. Coloris de la machine : Bleu et Blanc.

**Le mélange peinture/eau se conserve dans la cuve d'un traçage à l'autre.
Traçage parfait même pour des terrains instables.**



AVIS AUX CLUBS

Rassemblements stage U13 (vacances de février)

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, et suite au retour des fiches « Défis Sportifs » des clubs, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique, Anthony ALLOUIS, organisent trois rassemblements destinés à environ 120 jeunes joueurs nés en 2006.

Merci de bien vouloir prendre connaissance de la convocation dans « Informations diverses » du présent journal et d'avertir les jeunes joueurs concernés.

Réunions décentralisées spécifiques "foot féminin"

Le District de la Vienne de Football, par l'intermédiaire de la Commissions Féminine et de Féminisation, organise 2 réunions décentralisées spécifiques "foot féminin" :

- le samedi 02 février 2019 de 10h00 à 12h00, salle du stade, 7 rue de Bourgogne à Cenon sur vienne.
- le samedi 16 février 2019 de 10h00 à 12h00, salle du stade, Rue du Stade à Fontaine le Comte,

Au cours de ces réunions seront évoqués :

- bilan à mi-saison des championnats de pôle (U11/U13F - U14U17F - séniors à 8 et 11)
- point sur la coupe du Poitou féminine à 8 et à 11
- organisation de la journée de la Femme le 1er mai 2019
- questions diverses

Cette réunion s'adresse aux clubs possédant des équipes jeunes et séniors féminines (limité à 2 représentants par club) ou en cours de création

Nous vous remercions de **confirmer** votre présence à l'une de ses réunions rapidement par la messagerie Zimbra.

Réunions Techniques U7-U9

Le District de la Vienne de Football, par l'intermédiaire des commissions Jeunes et Technique et de son CTD DAP, François JOSSE, organise 5 réunions techniques par secteur pour les U7/U9.

La présence de votre éducateur U7/U9 ou de votre responsable Technique Jeunes est vivement conseillée car, comme présentée en réunion de secteur, il sera évoqué l'organisation de la pratique U7/U9 pour la saison 2019/2020.

Dates des prochaines réunions (de 18h30 à 20h précises) :

È mardi 5 février 2019 à Couhé (club house stade) :

Nieul l'Espoir, Ligugé, Nouaillé Maupertuis, Smarves, Les Roches / La Villedieu, Iteuil, Vivonne, Champagné St Hilaire, La Ferrière Airoux, St Maurice / Gencay, Brion / St Secondin, Sud Vienne Région de Couhé, Savigné, ACG Foot Sud 86, Charroux-Mauprévoir, St Saviol, Payroux, Lusignan, Rouillé, Coulombiers, Sanxay, Château-Larcher.

È mardi 12 février 2019 à Poitiers (club house de Poitiers ASAC È terrain de Québec) :

ASAC Poitiers, Stade Poitevin, ASPTT Poitiers, Cheminots de Biard, Montamisé, St Eloi Poitiers, Chasseneuil / St Georges, Fontaine le Comte, Vouillé, Quincay / Béruges, Vouneuil /s Biard, Cissé, Boivre, Poitiers 3 Cités, Buxerolles, St Benoît, Sèvres Anxaumont, Mignaloux Beauvoir, CEP Poitiers.



FOOT A 8 - Coupe de la Vienne Seniors Engagement par Footclubs avant le dimanche 10 février 2019

La Coupe de la Vienne Seniors à 8 est mise en place et se jouera de février à juin.

Engagement gratuit jusqu'au 10 février 2019 par Footclubs à raison d'une seule équipe par club.

Organisation prévue (celle-ci pourra être réactualisation en fonction du nombre d'équipes engagées) :

- 3 journées en mars
- 3 journées en avril/mai
- + phase finale en juin

Création de poules géographiques.

Horaires des matchs : coup d'envoi à fixer après entente des deux clubs soit :

- Tous les soirs de la semaine à partir de 19 heures jusqu'à 21 heures 30
- ou le weekend (samedi ou dimanche) de 10 heures à 15 heures.

8 joueurs + 3 remplaçants possible sur la feuille de match

Durée des rencontres : 2 fois 35 minutes et si égalité Tirs aux Buts

Pas d'arbitre officiel jusqu'aux 1/2 finale.

Un document explicatif pour s'engager se trouve dans la rubrique « Informations diverses » du présent journal.

Label SENIORS

Les documents sont à retourner par mail à la Ligue Nouvelle-Aquitaine : ebourdon@lnff.fr

AVANT le vendredi 15 février 2019

(au lieu du 15 janvier 2019)

Tous les clubs (même non éligibles) doivent retourner leur fiche

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LA FEUILLE DE MATCH

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessé(e)s

PERMANENCE DES ARBITRES

La permanence des arbitres (06 43 06 88 53) s'achève désormais à 12h le samedi.

En cas de forfait, passé ce délai, les clubs devront prévenir l'arbitre désigné par courriel sur sa messagerie personnelle indiquée dans Footclubs avec copie au club adverse et au District.



AVIS AUX ARBITRES

RAPPEL FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Il est demandé aux arbitres la plus grande vigilance au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre sur :

- Les remplacements,
- La discipline,
- Les blessures.

De plus, le contrôle des licences doit être réalisé par l'arbitre à l'aide du bouton « contrôles » après les signatures avant match (affichage du trombinoscope des équipes).

Planning prévisionnel de la saison 2018/2019

- 5 février : CDA plénière n°5
- 15 février : formation arbitres stagiaires
- 15 mars : formation arbitres stagiaires
- 26 mars : CDA plénière n°6
- 29 mars : école d'arbitrage JA/Seniors
- 14 mai : CDA plénière n°7
- 21 juin: réunion de fin de saison + challenge de l'Arbitrage

« Dématérialisation - Rapports d'arbitrage – Rapports de délégation »

Les arbitres et les délégués ont dorénavant la possibilité de **saisir leurs rapports directement en ligne** dans « MonCompteFFF ».

Un document explicatif est disponible sur le site du District, rubrique « Documents » - « Documents généraux » - Arbitrage » : « Dématérialisation des rapports arbitrage et délégation » (format PDF).

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI à partir de 17h30 jusqu'au SAMEDI MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations de nuit **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au SAMEDI MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du samedi midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant. Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

REGLEMENT FRAIS D'ARBITRAGE DISTRICT 2018/2019

Tous les frais d'arbitrage seront réglés le 10 du mois suivant la compétition par le District de la Vienne de Football.

Les arbitres ne doivent en aucun cas demander aux clubs un règlement sur place.

Les arbitres qui n'ont pas transmis leur RIB, sont priés de l'envoyer rapidement au District de la Vienne de Football ou par mail (district@foot86.fff.fr).



AVIS AUX EDUCATEURS

CALENDRIER des FORMATIONS de CADRES

FORMATIONS COMPLETES

CFF2 : du Mardi 19 au Vendredi 22 Février 2019 (32 heures : 4x8) à Poitiers St Nicolas

FORMATIONS MODULAIRES

MODULE U9 les lundi 25 et mardi 26 février 2019 (16 heures : 2x8) au CEP de Poitiers (stade des Terrasses)

MODULE U11 les Vendredi 15 et Samedi 16 Février 2019 (16 heures : 2x8) à Valdivienne (St Martin la Rivière)

MODULE U15 les Vendredi 1^{er} et Samedi 2 Mars 2019 (16 heures : 2x8) à Lencloître

MODULE U17/U19 les Vendredi 15 et Samedi 16 Février 2019 (16 heures : 2x8) à Bonneuil-Matours

FORMATIONS MODULES COMPLEMENTAIRES

MODULE U7 le Samedi 13 Avril 2019 de 8h30 à 17h30 (8 heures) à Poitiers

MODULE ANIMATRICE le Samedi 13 Avril 2019 (6 heures) à Poitiers

MODULE BEACH SOCCER le Samedi 22 Juin 2019 (8 heures) . lieu à définir

MODULE ARBITRAGE les Mardi 5 et Mercredi 6 Février 2019 (16 heures : 2x8) à Poitiers (siège District)

CERTIFICATIONS

CFF1 Le Mardi 16 Avril 2019

CFF2 Le Mercredi 17 Avril 2019

CFF3 Le Jeudi 18 Avril 2019

CFF4 Le Vendredi 19 Avril 2019

Quelques rappels administratifs

Toutes les inscriptions se font sur le site internet de la LIGUE de FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE :

[\(https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/\)](https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/)

LD2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut **impérativement CONFIRMER VOTRE PARTICIPATION en renvoyant à LD2F (dans les délais) les documents reçus par mail** : fiche intendance, attestation de prise en charge du club, bons de formation.

Sachez qu'il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs.

Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués (et donc non admis à participer) aux formations.

LABEL SENIORS 2018-2019 - LFNA

Modification date d'envoi : au 15 février 2019

Afin de vous laisser un peu plus de temps pour remplir le document lié au label Seniors, nous vous informons que le délai de renvoi du document est repoussé au **15 février 2019 dernier délai** (au lieu du 15 janvier 2019)

Le retour est toujours à faire à l'adresse ebourdon@lfna.fff.fr.

Si vous avez des questions au sujet du questionnaire, n'hésitez pas à contacter Vanessa JUGE ou Olivier GUITON. Nous comptons sur votre fidèle engagement et vous en remercions.



Label Ecole de Football Féminin

Le dossier de validation Label Ecole de Football Féminin (EFF) pour la saison 2018 / 2019 a été adressé par la messagerie Zimbra aux clubs.

Cette opération permet de mettre en valeur le travail de développement et de structuration du football féminin qui est fait au sein du club.

Cela permet aux clubs également de recevoir des dotations matérielles et de communiquer sur les actions mises en place.

Ce dossier est à retourner au district avant le 15 mars 2019 : district@foot86.fff.fr.

Pour les clubs déjà labellisés, merci de le remplir à nouveau



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 30 janvier 2019 Procès-verbal n° 24

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Roger GAULT, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et François PAIREMAURE.
Excusés MM. Didier DANIEL et Jean-Louis OLIVIER.

Approbation du PV n° 23 sans modification.

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
1		9	02/12/18	20694012	Nieuil l'Espoir (1) / Château Larcher (1)	Décision de l'arbitre	17/02/19
1		9	01/12/18	20694014	Neuville (2) / Lusignan(1)	Décision de l'arbitre	16/02/19
2	A	11	15/12/18	20694159	Naintré (2) / Vouillé (1)	Arrêté municipal	16/02/19 à 20h
2	B	9	01/12/18	20694280	Rouillé (1) / Vivonne (1)	Arrêté municipal	16/02/19 à 20h
3	A	1	09/09/18	20694363	La Pallu (1) / Marigny St Léger (1)	Coupe de France	17/02/19
3	A	9	02/12/18	20694411	Châtelleraut Portugais (2) / Cernay (1)	Décision de l'arbitre	17/02/19
3	A	11	15/12/18	20694420	Antran (2) / Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	16/02/19 à 20h
3	A	11	16/12/18	20694421	Leigné sur Usseau (1) / St Genest d'Ambière (1)	Arrêté municipal	17/02/19
3	A	11	16/12/18	20694422	Antoigné (1) / Ingrandes (1)	Arrêté municipal	17/02/19
3	B	6	11/11/18	20694521	Jaunay Clan (1) / Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	17/02/19
3	B	11	15/12/18	20694556	St Savin (2) / Leignes sur Fontaine (1)	Arrêté municipal	23/02/19 à 20h
3	C	9	02/12/18	20694675	Brion St Secondin (2) / St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	17/02/19
4	B	11	16/12/18	20694948	Jardres (1) / Pleumartin / La Roche Posay (1)	Arrêté municipal	24/02/19
4	C	10	08/12/18 remis 19/01/19	20695075	La Puye La Bussière (1) / Poitiers Gibauderie (1)	Arrêté municipal	17/02/19
4	D	9	02/12/18	20695199	Champagné (1) / Verrières (2)	Arrêté municipal	24/02/19



5	A	9	02/12/18	20695331	Cernay (2)	L'Envigne (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	A	9	02/12/18 Remis 27/01/19	20695332	Beaumont St Cyr (4)	Nord Vienne (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	A	10	08/12/18 remis 19/01/19	20695339	Mouterre / 3 Moutiers (1)	Beaumont St Cyr (4)	Panne électrique	16/02/19 à 20h
5	B	8	25/11/18 Remis 27/01/19	20695462	Leigné sur Usseau (2)	Buxeuil (1)	Décision de l'arbitre	31/03/19
5	B	9	02/12/18 Remis 27/01/19	20695468	Oyré Dangé (3)	Ingrandes (2)	Arrêté municipal	31/03/19
5	B	10	09/12/18 remis 20/01/19	20695473	Leigné sur Usseau (2)	Oyré Dangé (3)	Arrêté municipal	24/02/19
5	B	11	16/12/18	20695476	Les Ormes (1)	Ozon (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	B	11	16/12/18	20695477	Lavoux-Linières (1)	L'Espinasse (1)	Arrêté municipal	24/02/19
5	B	11	16/12/18	20695478	Vouneuil sur Vienne (1)	Ingrandes (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	B	11	16/12/18	20695479	Senillé St Sauveur (1)	Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	B	11	16/12/18	20695480	Oyré Dangé (3)	Buxeuil (1)	Arrêté municipal	17/02/19
5	D	9	02/12/18	20695732	Château Larcher (2)	Chaunay (1)	Arrêté municipal	24/02/19
5	E	9	02/12/18	20695860	Nieuil l'Espoir (3)	Vernon (1)	Arrêté municipal	24/02/19
5	E	11	16/12/18 Remis 27/01/19	20695874	Nieuil l'Espoir (3)	Béruges (2)	Arrêté municipal	17/02/19 à 13h15

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT FEMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
1		8	02/12/18	20737120	St Romans / Paizay (1)	Fontaine le Comte (1)	Arrêté municipal	24/02/19

SAISON 2018 - 2019 : MATCH de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à rejouer le
3	A	2	23/09/18 à rejouer 27/01/19	20694369	Antoigné (1)	La Pallu (1)	Match arrêté pour blessure Décision de l'arbitre	24/02/19

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de COUPES et CHALLENGES REMIS

Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
Coupe André Tassin	1	27/01/19	21195623	Châtelleraut Portugais (1)	Chauvigny (2)	Match de Ligue en retard	17/02/19
	1	27/01/19	21195624	Fleuré (1)	St Savin St Germain (1)	Match de Ligue en retard	24/02/19
	1	26/01/19	21195626	Nouaillé (1)	Stade Poitevin (2)	Match de Ligue en retard	16/02/19 à 20h
	1	26/01/19	21195627	Oyré Dangé (1)	Mignaloux Beauvoir (1)	Match de Ligue en retard	16/02/19 à 20h
	1	27/01/19	21195628	Poitiers 3 cités (1)	Naintré (1)	Match de Ligue en retard	17/02/19
Coupe Louis David	6	27/01/19	21270267	Poitiers Gbaurerie (1)	L'Envigne (1)	Décision de l'arbitre	24/02/19
	6	27/01/19	21270270	Verrrières (1)	ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	16/02/19 à 20h
Coupe Joliet Rousseau	4	27/01/19	21270277	Chatain (1)	Savigny l'Evescault (1)	Match en retard	17/02/19
	4	27/01/19	21270274	Champagné (1)	Coulombiers (1)	Arrêté municipal	17/02/19
Challenge des Réserves	1/8	27/01/19	21195616	Ozon (2)	Jaunay Clan (2)	Décision de l'arbitre	24/02/19
Challenge Marcel Renaudie	5	27/01/19	21270326	Savigné (1)	Persac (1)	Arrêté municipal	17/02/19



ARRÊTES MUNICIPAUX

Antran (du 26 au 27/01/19), Beaumont St Cyr (1 seul match sur le terrain 1 et aucun sur le terrain 2 le 27/01/19), Brion (le 27/01/19), Champagné St Hilaire (le 27/01/19), Fleuré (le 27/01/19), Naintré (du 25 au 27/01/19), Nieuil l'Espoir (1 seul match du 26 au 27/01/19 inclus), Oyré (le 27/01/19), Savigné (à compter du 27/01/19), Savigny l'Evescault (du 25 au 28/01/19) et Verrières (le 27/01/19).

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	La Ferrière / Magné	Poitiers Gibauderie
Adriers	La Pallu	Poitiers Portugais
Antran	Leignes sur Fontaine	Poitiers St Eloi
Availles Limouzine	L'Envigne	Rouillé
Beaumont St Cyr	Lhonnaizé	Sèvres Anxaumont
Brion St Secondin	Loudun	Sillars
Buxerolles	Lusignan	St Benoît
Cenon sur Vienne	Marigny St Léger	St Christophe
Cernay	Migné Auxances	St Julien l'Ars
Châtelleraut Portugais	Mirebeau	St Leger de Montbrillais
Chauvigny	Montamisé	St Maurice Gençay
Civaux	Montmorillon	St Savin St Germain
Coussay les Bois	Naintré	Thuré Besse
Fleuré	Nouaillé Maupertuis	Usson L'Isle
Fontaine le Comte	Oyré Dangé	Verrières
GJ 3 Vallées 86	Ozon	Vivonne
Ingrandes	Payroux	Vouillé
Jaunay Clan	Poitiers 3 cités	Vouneuil sous Biard
Journet	Poitiers Asac	Vouneuil sur Vienne
La Chapelle Viviers	Poitiers Cep	

DEPARTEMENTAL 1

Courrier recommandé de l'Asptt club Omnisports envoyé le 23/01/19 signalant le forfait général de l'équipe de Poitiers Asptt (1) à compter de ce jour.

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe de Poitiers Asptt (1).

Amende de 123" (3 x 41") au club de Poitiers Asptt.

Remarque : sogissant d'un forfait général, l'équipe de Poitiers Asptt (1) est retirée de la compétition à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.



DEPARTEMENTAL 2

Match n° 20694158 : Boivre (1) È Beaumont St Cyr (2) en poule A du 16/12/18 remis le 27/01/19.

Courriel de confirmation de réserve du club de Boivre (28/01/19 à 23h04).

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 20694369 : Antoigné (1) È La Pallu (1) en poule A du 23/09/18 donné à rejouer le 27/01/19.

Rapport de M. HEE François, arbitre de la rencontre.

Match non joué par décision de l'arbitre de la rencontre.

Les frais de déplacement de l'arbitre M. HEE François et des arbitres assistants MM. HERAULT François Dominique et LAVRARD Benoît sont à la charge du District.

DEPARTEMENTAL 4

Courrier recommandé de l'Asptt club Omnisports envoyé le 23/01/19 signalant le forfait général de l'équipe de Poitiers Asptt (2) à compter de ce jour.

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe de Poitiers Asptt (2) en poule D.

Amende de 123" (3 x 41") au club de Poitiers Asptt.

Remarque : s'agissant d'un forfait général, l'équipe de Poitiers Asptt (2) est retirée de la compétition à compter de ce jour, les équipes de la poule D devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 20694938 : Availles en Châtelleraut (2) È Dissay (1) en poule B du 02/12/18 remis le 27/01/19

En raison de l'état du terrain d'Availles en Châtelleraut, la rencontre en rubrique a été inversée.

Accords des deux clubs.

La Commission remercie les deux clubs d'avoir œuvré afin que le match puisse se dérouler.

Match n° 20695004 : Dissay (1) - Availles en Châtelleraut (2) en poule B du 28/04/19

En raison de l'inversion du match « aller », la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain d'Availles en Châtelleraut.

Match n° 20694938 : Availles en Châtelleraut (2) È Dissay (1) en poule B du 02/12/18 remis le 27/01/19

Courriel de confirmation de réserve du club de Dissay (27/01/19 à 21h16)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'Availles en Châtelleraut pour le motif suivant : des joueurs du club d'Availles en Châtelleraut sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de la rencontre opposant Availles en Châtelleraut (1) à Boivre (1) le 20/01/19 dernière rencontre de l'équipe supérieure de Availles en Châtelleraut, qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé avec l'équipe supérieure précitée.

Considérant que **l'équipe d'Availles en Châtelleraut (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires

Par ces motifs, dit la réserve de Dissay non fondée et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Dissay.

Dossier classé.

Match n° 20695074 : Poitiers Portugais (1) È St Benoît (3) en poule C du 09/12/18 remis le 20/01/19

Évocation

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 23 du 23/01/19 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Portugais (1) d'un joueur (licence n° 2543662724) en état de suspension.

Considérant que le club de Poitiers Portugais a été informé et a formulé ses observations (courriel du 28/01/19 à 14h39).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline PV n° 19 du 20/12/18 d'un (1) match de suspension (3ème avertissement) à compter du 24/12/18.

Considérant que l'équipe de Poitiers Portugais (1) évoluant en Départemental 4 poule C n'a effectivement joué aucun match depuis cette date.

Dit qu'en application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.



Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers Portugais (1) pour en donner le gain à l'équipe de St Benoît (3) (déjà vainqueur sur le terrain) avec 3 points et 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 ") seront débités au club de Poitiers Portugais.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 5

Courrier recommandé de l'Asptt club Omnisports envoyé le 23/01/19 signalant le forfait général de l'équipe de Poitiers Asptt (3) à compter de ce jour.

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe de Poitiers Asptt (3) en poule F.

Amende de 31" (2 forfaits déjà comptabilisés) au club de Poitiers Asptt.

Remarque : s'agissant d'un forfait général, l'équipe de Poitiers Asptt (3) est retirée de la compétition à compter de ce jour, les équipes de la poule F devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 20695347 : St Genest d'Ambière (2) È Thuré Besse (2) en poule A du 16/12/18 remis le 27/01/19.

Courriel de confirmation de réserve du club de Thuré Besse (le 28/01/19 à 06h46)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de St Genest, pour le motif suivant : des joueurs du club de St Genest sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de la rencontre opposant St Genest d'Ambière (1) à Antoigné (1) le 20/01/19 dernière rencontre de l'équipe supérieure de St Genest d'Ambière, qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé avec l'équipe supérieure précitée.

Considérant que **l'équipe de St Genest d'Ambière (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions règlementaires

Par ces motifs, dit la réserve de Thuré Besse non fondée et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Thuré Besse.

Dossier classé.

Match n° 20695464 : Vouneuil sur Vienne (1) È Ozon (2) en poule B du 02/12/18 remis le 13/01/19

Évocation

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 22 du 16/01/19 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe d'Ozon (2) d'un joueur (licence n° 2544431439) en état de suspension.

Considérant que le club d'Ozon a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline PV n° 15 du 29/11/18 d'un (1) match de suspension (3ème avertissement) à compter du 03/12/18.

Considérant que l'équipe d'Ozon (2) évoluant en Départemental 5 poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date (Arrêté municipal le 16/12/18).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 4 à l'équipe d'Ozon (2) pour en donner le gain à l'équipe de Vouneuil sur Vienne (1) (déjà vainqueur sur le terrain) avec 3 points et 4 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 ") seront débités au club d'Ozon.

Dossier classé.

Match n° 20695741 : St Maurice Gençay (2) È Sud Vienne région de Couhé (2) en poule D du 15/12/18 remis le 26/01/19

Courriel du club de St Maurice Gençay (25/01/19 à 19h13)

1^{er} forfait de l'équipe de St Maurice Gençay (2) (sans déplacement de l'équipe de Sud Vienne région de Couhé (2))

Amende de 31" au club de St Maurice Gençay.

**Match n° 20695600 : St Savin St Germain (3) È Jouhet Pindray (1) en poule C du 02/12/18 remis le 27/01/19.**

Annotation au verso de la feuille de match de la part de M. DEPORT Antoine (capitaine et joueur n° 5 de Jouhet Pindray).

La Commission demande des **rapports** à recevoir avant le mercredi **13 février 2019**, afin de rapporter des précisions à la Commission au sujet des annotations portées au verso de la feuille de match.

Pour le club de St Savin St Germain : M. NEDEAU Christophe (Président du club)
M. ARLAUD Julien (Capitaine et joueur n° 10)
M. LOMME Mickaël (banc de touche)
M. RENAUD Rémy (banc de touche)
M. HEBRAS Antoine (Arbitre assistant)
M. BAILLARGEAT Yann (joueur n° 6).

Pour le club de Jouhet Pindray : M. BOUTILLET Laurent (Président du club)
M. DEPORT Antoine (Capitaine et joueur n° 5)
M. DAVID Nicolas (banc de touche)
M. PIAUX Hervé (banc de touche)
M. DESERBAIS Anthony (banc de touche)
M. HUBERT Jean-Noël (Arbitre assistant)

DEPARTEMENTAL 6**Courriel du club de Duzilly :**

La Commission note la demande du club de dévoluer le samedi à 20h sur le stade de Colombiers.
La Commission des Terrains donne un avis défavorable au déroulement des rencontres en nocturne.
Les matchs des équipes de Duzilly/Colombiers restent donc fixés le dimanche à 15h.

Match n° 21254998 : Beuxes (1) È Monts sur Guesnes (1) au Niveau 1 Poule A du 03/02/19

Demande du club de Monts sur Guesnes (courriel du 29/01/19 à 22h31) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Monts sur Guesnes.

Match n° 21255118 : Orches (1) È Vouzailles (1) au Niveau 1 Poule B du 03/02/19

Demande du club de Vouzailles (courriel du 25/01/19 à 16h46) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Vouzailles.

Match n° 21255210 : Smarves (2) È Brion St Secondin (4) au Niveau 1 Poule E du 10/02/19**Match n° 21255225 : Brion St Secondin (4) - Smarves (2) au Niveau 1 Poule E du 14/04/19**

Demande du club de Smarves pour inverser les rencontres en rubrique.

Avis favorable de la Commission si le club de Brion St Secondin donne son accord.

Match n° 21255432 : Charroux-Mauprévoir (2) È Millac (1) au Niveau 2 poule E du 03/02/19

La rencontre en rubrique se déroulera sur le stade de Mauprévoir, même horaire.

CHAMPIONNAT FEMININ**Courriel du club de Thénézay Peyratte Ferrière :**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe de Pays Thénézéen (1)

Remarque : s'agissant d'un forfait général, l'équipe de Pays Thénézéen (1) est retirée de la compétition à compter de ce jour, les équipes de la poule A de Départemental 3 devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

Courriels du club des Trois Moutiers (le 26/01/19 à 10h21)

Concerne le championnat à 8, courriel transmis au District 79



COUPE TASSIN

Match n° 21195624 : Fleuré (1) È St Savin St Germain (1) du 27/01/19 remis le 17/02/19

En raison de la fixation des matchs en retard de Régional 2 : Gouzon Avenir (1) - St Savin St Germain (1) le 16/02/19 et de Régional 3 : Fleuré (1) . Parthenay Viennay (1) le 17/02/19, la rencontre en rubrique est remise au dimanche 24/02/19.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 21270268 : Poitiers St Eloi (1) È Buxerolles (2) du 27/01/19

Courriel de l'arbitre de la rencontre M. TAILLET Ludovic (28/01/19 à 18h38).
Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Match n° 21270265 : Leignes sur Fontaine (1) È Marigny St Léger (1) du 27/01/19

Courriel du club de Leignes sur Fontaine (le 27/01/19 à 20h37) signalant la blessure (lèvre) du joueur n° 2 : MADY Florian (licence n° 1182421357).
Feuille de match rectifiée.
Dossier classé.

Match n° 21270267 : Poitiers Gibauderie (1) È L'Envigne (1) du 27/01/19

Match non joué par décision de l'arbitre.
Les frais de déplacement de l'arbitre M. KASSI Tarik sont à la charge du District.

CHALLENGE des RESERVES

Match n° 21195616 : Ozon (2) È Jaunay Clan (2) du 27/01/19

Match non joué par décision de l'arbitre.
Les frais de déplacement de l'arbitre M. COUSIN Michel sont à la charge du District.

Match n° 21195619 : Verrières (2) È Vivonne (2) du 26/01/19

Courriel de confirmation de réserve du club de Verrières (27/01/19 à 18h27)
Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Vivonne pour le motif suivant : des joueurs du club de Vivonne sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
La Commission,
Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.
Jugeant en premier ressort,
Considérant, après vérification de la feuille de la rencontre opposant Vivonne (1) à Smarves (1) le 19/01/19 dernière rencontre de l'équipe supérieure de Vivonne, qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé avec l'équipe supérieure précitée.
Considérant que **l'équipe de Vivonne (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires
Par ces motifs, dit la réserve de Verrières non fondée et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.
L'équipe de Vivonne (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.
Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Verrières.
Dossier classé.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 21270327 : Smarves 1936 (2) È Monthoiron (1) du 26/01/19

Courriel de confirmation de réclamation du club de Monthoiron (27/01/19 à 18h57)
Réclamation sur l'ensemble de l'équipe de Smarves (2) ayant participé aux derniers matchs officiels en équipe supérieure.
La Commission,
Prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,
Considérant, conformément aux dispositions réglementaires qu'il y a lieu d'informer le club adverse lequel peut se le souhaite formuler ses observations avant le 13/02/19, terme de rigueur.
Dossier en instance.

**RESERVES NON CONFIRMÉES**

Match n° 20694542 : Poitiers 3 cités (2) . Oyré Dangé (2) en Départemental 3 poule B du 02/12/18 remis le 27/01/19.
Match n° 20695611 : Nalliers (1) . Civaux (2) en Départemental 5 poule C du 16/12/18 remis le 27/01/19.
Match n° 21195612 : ACG Foot Sud 86 (2) . Fontaine le Comte (3) du 26/01/19 en Challenge des Réserves.
Match n° 21195617 : Sèvres Anxaumont (2) . Château Larcher (2) du 27/01/19 en Challenge des Réserves.
Match n° 21195619 : Verrières (2) . Vivonne (2) du 26/01/19 en Challenge des Réserves.

DIVERS**Courriels des clubs de Chasseneuil St Georges, Coussay les Bois, La Pallu et Thuré Besse :**

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de La Chapelle-Bâton, Savigné et Vouneuil sous Biard :

Pris note.

Courriels de MM. COUSIN Michel et KASSI Tarik (arbitres) :

Pris note.

Courriel de M. DUBOIS Ludovic (arbitre) : (27/01/19 à 14h05).

Le club recevant a respecté la procédure en cas d'antépénalités.

NON SAISIE DES RESULTATS**Rencontres des 26 et 27/01/19**

- **1^{er} avertissement :**

Challenge Marcel Renaudie : match n° 21270325 : Millac (1) . Villeneuve (1)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €

Prochaine réunion : le mercredi 06 février 2019 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE



COMMISSION JEUNES

Réunion du jeudi 31 Janvier 2019
Procès-verbal n° 19

Président de séance M. Christian SAVIGNY
Présents Mmes Françoise BERTON, Sylvie TESSERAU et M. Jean-Paul PINTAULT
Excusés MM. Philippe BARRITAULT et Jean-Pierre BERNARD

Approbation du PV n° 18 sans modification

REPORTS DE MATCHS

En raison de l'état actuel des terrains et des prévisions météorologiques défavorables annoncées pour ce week-end ainsi que du nombre d'arrêtés municipaux reçus le District de la Vienne a pris la décision de reporter toutes les rencontres prévues les 2 et 3 février 2019.

Catégorie	Div	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
U 17	1	O	1	26/01/19	21270710	Naintré (2) / Ozon	Arrêté municipal	à fixer
U 17	2	C	1	26/01/19	21270811	Loudun (2) / St Savin/Vicq (2)	Accord des deux clubs	16/02/19
U 15	1	O	1	26/01/19	21270839	Gj Avenir 86 (1) / Neuville (1)	Arrêté municipal	16/02/19
U 15	2	A	1	26/01/19	21270883	Gj Foot Sud 86 (1) / GJ Val de Vonne (1)	non joué	16/02/19
U 15	2	C	1	26/01/19	21270940	Gj Avenir 86 (2) / Gj Val Cert/Dissay (1)	Arrêté municipal	16/02/19
U 13	1	A	1	26/01/19	21270997	Vouillé (1) / Gj Vallées du Miosson (1)	Accord des deux clubs	16/02/19
U 13	3	A	1	26/01/19	21271223	Loudun (3) / St Gervais (1)	Accord des deux clubs	16/03/19
U 13	3	B	1	26/01/19	21271250	St Savin/Vicq (2) / Loudun (4)	Accord des deux clubs	16/03/19

CHAMPIONNAT U17/U18

Le District de la Vienne demande la plus grande vigilance aux clubs afin de faire le nécessaire pour que la Feuille de Match Informatisée (FMI) soit utilisée lors des rencontres du championnat départemental U17/U18

Feuille de Match Informatisée

Match n° 21270756 Sud Vienne Région de Couhé (1) È Boivre (1) en Départemental 2 poule A du 26/01/19

Courriel du club de Sud Vienne Région de Couhé indiquant la non-utilisation de la FMI.

Préparation avant match non effectuée par le club de Boivre.

Dossier classé.

Match n° 21270784 Montamisé/Sèvres/Poitiers Cep (2) È Poitiers St Eloi/Asac (2) en Départemental 2 poule B du 26/01/19

Courriel du club de Montamisé indiquant la non-utilisation de la FMI.

Récupération des données du club visiteur non effectuée par le club de Montamisé.

Dossier classé.



Match n° 21270813 Antoigné/Châtelleraut Portugais (1) È Availles en Châtelleraut (1) en Départemental 2 poule C du 26/01/19

Courriel du club d'Antoigné indiquant la non-utilisation de la FMI.
Préparation d'avant match non effectuée par le club d'Availles en Châtelleraut.
Dossier classé.

Match n° 21270712 La Pallu/Cer/Cis/St Gen (1) È Gj Val de Clouère (1) en Départemental 1 du 26/01/19

1^{er} forfait de l'équipe de Gj Val de Clouère (1) (sans déplacement).
Amende de 10" au club de Gj Val de Clouère.

CHAMPIONNAT U15

Le District de la Vienne demande la plus grande vigilance aux clubs afin de faire le nécessaire pour que la Feuille de Match Informatisée (FMI) soit utilisée lors des rencontres du championnat départemental U15

Feuille de Match Informatisée

Match n° 21270838 Gj Vallée Vienne et Moulière (1) È Poitiers Asac/St Eloi (1) en Départemental 1 du 26/01/19

Courriel du club de Poitiers Asac indiquant la non-utilisation de la FMI.
Préparation tardive de l'équipe de Poitiers Asac/St Eloi.
Dossier classé.

Match n° 21270885 Sud Vienne Région de Couhé (1) È Gj 3 Vallées 86 (1) en Départemental 2 poule A du 26/01/19

Courriel du club de Sud Vienne Région de Couhé indiquant la non-utilisation de la FMI.
Préparation d'avant match effectuée par les clubs. Récupération des données du club visiteur effectuée.
Dysfonctionnement de la FMI le jour du match.
Dossier classé.

Match n° 21270886 Sèvres/Montamisé/Poitiers Cep (2) È Gj Vallées du Miosson (2) en Départemental 2 poule A du 26/01/19

Annotation sur la feuille de match indiquant la non-utilisation de la FMI.
Préparation d'avant match non effectuée par le club du Gj Vallées du Miosson.
Dossier classé.

Match n° 21270912 Boivre/Latillé (1) È St Benoît (1) en Départemental 2 poule B du 26/01/19

Rapport FMI non reçu.
Préparation d'avant match non effectuée par le club de Boivre.
Dossier classé.

Match n° 21270914 Vivonne/Château Larcher/Gj Val de Clouère (1) È Migné-Auxances/Jaunay Clan (2) en Départemental 2 poule B du 26/01/19

Courriel du club de Vivonne indiquant la non-utilisation de la FMI.
Préparation d'avant match non effectuée par l'équipe de Migné-Auxances/Jaunay-Clan (2).
De plus, le dirigeant responsable U15 n'est pas habilité à la FMI pour cette catégorie.
Dossier classé.

Match n° 21270939 Chasseneuil St Georges (1) È La Pallu/Cer/Cis/St Gen (1) en Départemental 2 poule C du 26/01/19

Rapport FMI non reçu.
Préparation d'avant match non effectuée par le club de Chasseneuil St Georges.
Dossier classé.

Match n° 21270968 L'Envigne (1) È Vicq/St Savin (1) en Départemental 2 poule D du 26/01/19

Courriel du club de L'Envigne indiquant la non-utilisation de la FMI.
Préparation d'avant match non effectuée par le club de L'Envigne.
De plus, le dirigeant responsable U15 n'est pas habilité à la FMI ; les autres utilisateurs Footclubs habilités à la FMI ne le sont pas pour cette catégorie.
Dossier classé.



Match n° 21270970 ASM/3Moutiers/Sammarçolles/Nord Vienne (1) È Migné-Auxances (1) en Départemental 2 poule D du 26/01/19

Rapport FMI reçu.

Dysfonctionnement le jour du match.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT U13

Match n° 21271248 La Pallu/Cernay/St Genest (3) È Naintré (2) en Départemental 3 poule B du 26/01/19

1^{er} forfait de l'équipe de La Pallu/Cernay/St Genest (3) (sans déplacement de Naintré (2)).

Amende de 10" au club de La Pallu.

Match n° 21271332 Gj Val de Clouère (2) È Sèvres/Montamisé (2) en Départemental 3 poule E du 26/01/19

1^{er} forfait de l'équipe de Gj Val de Clouère (2) (sans déplacement de Sèvres/Montamisé (2)).

Amende de 10" au club de Gj Val de Clouère.

RENCONTRES U11

Compte tenu du report général des rencontres du 02 février 2019 en raison des conditions climatiques, et de l'organisation de la suite de la saison, la journée 2 de la phase 2 (initialement prévue le 17/11/18 puis le 02/02/19) est neutralisée (cette journée ne pouvant être jouée que pendant les vacances scolaires).

Le Challenge U11 est maintenu le samedi 9 février.

Les poules et les calendriers vous seront communiqués dans les meilleurs délais.



CHALLENGE U11

2eme TOUR - samedi 09 fevrier 2019

RDV des équipes à 9h45

Début des rencontres à 10h30

A
CHÂTELLERAULT SO (2)
CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)
LA PALLU (2)
AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (1)

B
CHÂTELLERAULT SO (1)
GJ AVENIR 86 (1)
LA PALLU (1)
CENON SUR VIENNE (1)

C
CHÂTELLERAULT SO (3)
VICQ / ST SAVIN (1)
NEUVILLE (1)
ANTOIGNE / INGRANDES (2)

D
ANTOIGNE / INGRANDES (1)
NANTRE (1)
AVAILLES EN CHATELLERAULT (2)
BONNEUIL/VOUNEUIL (1)

E
NEUVILLE (2)
GJ VALLEES DU MOSSON (1)
ST BENOIT (1)
QUINCAY / BERUGES (1)

F
STADE POITEVIN (1) *
AVANTON (1)
LATILLE / BOIVRE (1)
JAUNAY CLAN (1)

G
STADE POITEVIN (3)
POITIERS 3 CITES (2)
CISSE (1)
VOUILLE / CHAMPIGNY (1)

H
GJ VALLEES DU MOSSON (2)
VICQ / ST SAVIN (2)
POUILLE TERCE/FLEURE (1)
VALDIVIENNE (1)

* modification

I
GJ VALLEES DU MOSSON (3)
MIGNE AUXANCES (2)
GJ FOOT VAL VERT (1)
LIGUGE / SM / IT (2)

J
DISSAY (1)
MIGNE AUXANCES (1)
FONTAINE LE COMTE (1)
POITIERS CEP (1)

K
MONTMORILLON (3)
GJ VALLEE VIENNE ET MOULIERE (2)
GJ FOOT VAL VERT (2)
POITIERS ASAC (1)

L
NORD VIENNE/3 MOUT/SAMM (1)
LOUDUN (1)
MIREBEAU (1)
L'ENVIGNE (1)

M
GJ CAP OUEST (1)
GJ VAL DE VONNE (1)
BUXEROLLES (1)
POITIERS 3 CITES (1)

N
GJ VALLEE VIENNE ET MOULIERE (4)
GJ VAL DE VONNE (2)
MONTAMISE / SVRES (1)
POITIERS ST ELOI (1)

O
MONTMORILLON (1)
GJ 3 VALLEES 86 (1)
GJ VAL DE CLOUERE (1)
VIVONNE / CHÂTEAU LARCHER (1)

P
GJ FOOT SUD 86 (1)
LIGUGE/SM/IT (1)
STADE POITEVIN (2)
SUD VIENNE REGION DE COUHE (1)

Club recevant

le 01/02/19

LICENCES MANQUANTES

Amende de 6Öpar licence manquante

Rencontres du 26/01/2019

Match n° 21271134 : Poitiers Asac (2) en U13 Départemental 2 poule B : 1 licence

Match n° 21271176 : Ligugé/Smarves/Iteuil (3) en U13 Départemental 2 poule C : 1 licence



FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 12Öpar feuille de match manquante

Rencontres du 26/01/2019

Match n° 21271177 Usson-Iq̄sle/Adriers (1) . Gj Foot Sud 86 (1) en U13 Départemental 2 poule C

Prochaine réunion : jeudi 7 février 2019 à 17h, sur convocation

**Le Président de séance, Christian SAVIGNY
La secrétaire, Françoise BERTON**



COMMISSION FOOT ENTREPRISE

Réunion du lundi 21 janvier 2019
Procès-verbal n° 4

Présents :

M. Gérard BELLOT Président, MM. Bruno SIROT et Jacky DESCOUX
M. Jean VRIGNAULT du Secours Catholique

Approbation du PV n°3 du 18/12/2018 sans modification.

Point sur les licences dans les clubs

Un point sur les effectifs licenciés à ce jour est effectué :

- SAFT : 5 licences validées, les autres sont bloquées
- Secours Catholique : aucune licence validée
- ASPTT : absent à la réunion
- GAZELEC : aucune licence validée ce jour

Quelques soucis de connexion empêchent les secrétaires des clubs de valider celles-ci **mais il est impératif que tout le monde ait une licence pour jouer !!!**

Calendrier 2^{ème} partie de saison

La commission décide d'organiser un tournoi le mercredi 6 février 2019 à 20h30 sur le complexe de Saint-Nicolas. En attendant la mise en place du FOOT à 8, aucune autre date n'est prise pour continuer la saison.

Coupe Nouvelle Aquitaine Foot- Entreprise

La SAFT qui devait jouer à 270 kms de Poitiers (contre une équipe de Cestas) a déclaré forfait.

Questions diverses

Foot à 8 : tous les membres de la sous-commission Foot-Entreprise étaient présents à la réunion animée par Jean-Jacques Massé le mercredi 16 janvier 2019. Reconnaissant que le foot-entreprise va disparaître si aucune solution n'est trouvée, ils demandent aux 4 clubs Foot-Entreprise restants de s'inscrire impérativement sur Footclubs avant le 10 février 2019.

Prochaine réunion, sur convocation.

Le Président, Gérard BELLOT
Le Secrétaire, Bruno SIROT



COMMISSION FEMININE ET DE FEMINISATION

Réunion du lundi 21 janvier 2019
Procès-verbal n° 4

Président : M. Didier DANIEL

Présents : Mmes Tiffany DANIEL, Nadège RABOISSON, Coralie RENETEAU
MM. Laurent LARBALETTE, Thierry GUIGNARD

Absentes excusées : Mmes Maryse MOREAU, Alice AUBOURG, Audrey ARTUS

INFORMATIONS DIVERSES

- Plateaux EFF : en collaboration avec les CTD, 6 dates ont été trouvées pour ces plateaux.
 - Samedi 9 mars : POITIERS 3 Cités
 - Samedi 23 mars : LUSIGNAN
 - Samedi 6 avril : CHAUVIGNY
 - Mercredi 1er mai : CHATELLERAULT (Journée de la femme)
 - Samedi 11 mai : MONTMORILLON
 - Samedi 25 mai : LIGUGE (Journée Nationale Débutants)
- Réunion décentralisées : un mail d'invitation a été adressé aux clubs par le District :
 - Samedi 2 février : CENON
 - Samedi 16 février : FONTAINE LE COMPTE

Les réponses du nombre de participants par club sont attendues pour le 30 janvier 2019

- Etat du nombre de licenciées par catégorie :

Arbitre	7
Dirigeant	402
SENIOR	590
U14-U17F	341
U11-U13F	263
U8-U10F	163
U6-U7F	60
Educatrice	19

- Championnat Futsal : la commission rencontre des difficultés pour trouver des gymnases / changements de disponibilité des salles entraînant des changements de dates et des erreurs dans la programmation / engagements ou désengagements d'équipes au dernier moment ...
- Coupe du Poitou : retour sur le tirage effectué le 20 décembre par la Commission sur proposition de la Commission Sportive, gestionnaire de la compétition. Echanges sur l'entrée en quart de finale de l'équipe de Montmorillon-Fleuré-Vernon 1, exempt au prochain tour en raison d'un nombre impair d'équipes encore en compétition.
- Futur R1 : projet de la LFNA de regrouper la R1 en une seule poule ...
- Poules D2 et D3 - phase II



JOURNEE DE LA FEMME – mercredi 1er mai 2019

Les membres présents continuent à travailler sur le programme de cette journée, dont le déroulé commence à être structuré.

La commission remercie Coralie RENETEAU pour le gros travail déjà effectué.

La prochaine réunion de la Commission Féminine et de Féminisation aura lieu le **lundi 11 mars 2019 à 18h30** dans la salle du Club de Poitiers 3 Cités.



INFORMATIONS DIVERSES

Engagement Coupe de la Vienne Seniors à 8

Date limite d'engagement

Les engagements (via Footclubs) sont possibles jusqu'au **dimanche 10 février 2019**.

Procédure d'engagement

Sur Footclubs,

1. menu Compétitions / Engagements



2. Engager une équipe

Compétitions > Engagements

[En savoir +]

Cette fonction sert à visualiser les pré engagements et les engagements non encore associés à une poule ou associés à une poule qui n'a pas encore de résultat. La catégorie en pré sélection [+] sert à filtrer la liste [+]. Tant que les matchs de la poule n'ont pas débuts, il est possible, en cliquant sur le statut de l'engagement, de modifier l'installation et de donner les desiderata des dates à domicile ou à l'extérieur. Pour demander à engager une équipe, il faut cliquer sur **Engager une équipe**. L'avis club / le club peut indiquer son accord ou son refus de s'engager dans la compétition. Cet avis est indicatif pour le centre de gestion qui décide d'engager ou non l'équipe.
Fiche COMPETITIONS n° 1 : Engagements

Suppr	Statut	Catégorie	Équipe	Compétition / Phase	Poule	Installation	Statut	Engager une équipe

Projet de reproduction et de diffusion interdits © Fédération Française de Football 1997-2013 tous droits réservés. Révisé aux droits de football. L'utilisateur de Site n'accepte pas les modalités de son utilisation avant son utilisation du Site. En savoir + en consultant les dispositions.

Choisir un centre de gestion et une compétition [En savoir +]

Cette fonction permet de pré engager une équipe dans une Compétition / Phase si son centre de gestion gestionnaire l'a permis. La case Tous permet d'étendre la liste à tous les centres de gestion nationaux pour s'engager dans une compétition en dehors du territoire de la ligue. Une équipe ne peut être pré engagée que si elle n'est pas déjà engagée dans la compétition et, dans le cas des championnats, si elle n'est pas déjà engagée dans un autre championnat. Les montants des engagements apparaissent si le tarif est diffusable ou applicable. Il n'est possible de pré engager une nouvelle équipe que dans les phases de compétition si cela a été permis par le centre de gestion.
Fiche COMPETITIONS n° 1 : Engagements

Centre de gestion		DISTRIC DE LA VIENNE		Tous	
Compétition / Phase	Catégorie	Date limite	Montant engagement		
<input checked="" type="checkbox"/> Coupe De La Vienne Seniors à 8 / /	Libre / Senior	10/02/2019		Abandonner	Suivant

4. Cocher la compétition puis cliquer sur « suivant »

5

Puis continuer l'engagement en remplissant les champs demandés



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2018/2019

Détection U13 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, et suite au retour des fiches « Défis Sportifs » par les clubs, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent trois rassemblements à destination d'environ 120 jeunes joueurs nés en 2006.

Déroulement de la détection :

- Mardi 19 Février à Dissay (environ 40 joueurs convoqués)
- Mercredi 20 Février à Chauvigny (environ 40 joueurs convoqués)
- Jeudi 21 Février à Vouillé (environ 40 joueurs convoqués)
- Mercredi 6 Mars à Migné-Auxances (environ 36 joueurs convoqués)
- Mercredi 13 Mars à Buxerolles (environ 20 joueurs convoqués)
- Samedi 23 Mars à Limoges (Sélection de 12 joueurs)
- Lundi 22 au Mercredi 24 Avril à Puymoyen (stage régional : x joueurs convoqués)

Pour ces rassemblements, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'un ballon (taille 4)
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86)

**MARDI 19 FEVRIER 2019 de 14h à 17h
à DISSAY
(stade Jacques Karaguitcheff)**

Liste des 44 joueurs (12 clubs) convoqués pour ce stage :

AVAILLES-EN-CHATELLERAULT :	CHATILLON Corentin, TURPAUD Jules, SOUIL Mario
CHASSENEUIL ST GEORGES F.C :	QUINTIN Florian, BEGOIN Paul
CHATELLERAULT S.O.C :	ARLOT Ilan, AZOR MOREIRA Esteban, BECOT Antoine, CARNET Hugo, CHAMPROUX Tom, CHEMET Pierre, DOBERT Arthur, LIQUOIS Lucien, PAPIILLON Noé, ROLY Lucas, XIMENEZ Juan
DISSAY :	POUPIN Hugo
G.J AVENIR 86 :	BOURDIN Tino, SANCHEZ Kévin
G.J FOOT VAL VERT :	GRAZILLY Adam
JAUNAY-CLAN :	GASBERT Kenzo, GUINARD Kylian, TALBOT Lorenzo
LA PALLU :	DEZOTHEZ Nathan, LE BRUN Paul, THOUVENIN Loris, VORONOSKY Nino
LOUDUN :	BLANCHIN Jordan, QUARESMA Constantin, VALLET Louis
MIGNE-AUXANCES :	MARTINEAU Louis, CHARRAUD Noa, ROMANO Hugo, CHARTON Augustin, GOUINEAU Axel, RAPEAU Marius
NAINTRE :	AUCHER BREFORT Mathéo, DROULIN Nathan, HELENE Maxime, WINE Nolan
STADE POITEVIN F.C :	CHEVALIER Thomas, FAYE MONTEIL Samuel, KONDA Jesse, VEILLON Thimothée



MERCREDI 20 FEVRIER 2019 de 14h à 17h
à CHAUVIGNY
(complexe du Peuron – terrains André Vouhé – Guiraudières)

Liste des 40 joueurs (13 clubs) convoqués pour ce stage :

BUXEROLLES :	OUSSENI Brayan, AUVRAY Louis
G.J V.V.M CHAUVIGNY :	BOUTIN Baptiste, CAUGNON Mathys, DUMONTEIL Nohlan , GABILLON Jules, METAYE Tom, ROBIN Thomas, ROUET Eliott
G.J VALLEES du MIOSSON :	BERCOVICI GODART Aarhon, KERMOUCHE Driss, LEBAULT Baptiste , SERVAT Martin, COURLIVANT Enzo
G.J TROIS VALLEES 86 :	DESERBAIS Valentin, ROBERT Tom
LIGUGE/SMARVES/ITEUIL :	BILLAC Hippolyte, DANG Yves Mathéo, DEMARCONNAY Mathis, ROY Marcelin
MONTAMISE/SEVRES.ANX :	FOUCHER Maxime, SEPO Roman
MONTMORILLON :	ANTIGNY Théo, BERTHON Lucas, BLANCHARD Lucas, GUELPIN LE RICHE Axel, LALLEMAND Sofian , PERRIN Lucas, RETUREAU AUGER Tanguy
POITIERS ASAC :	DEMBELE Baka Samakoun, MOUACHA BEN SEKKOU Ayoub, GRANDPIERRE Mathis
POITIERS CEP 1892 :	HOUADJI Faycal
POITIERS ST ELOI :	MARTIN Evann
POITIERS TROIS CITES :	DIABY Tidiane, KABA Bassekho, KABA Moukhtar
ST SAVIN ST GERMAIN /VICQ :	BARON Bastien, ECHEVARD Erwan
USSON / ISLE.J / ADRIERS :	VASSAUX Maël

JEUDI 21 FEVRIER 2019 de 14h à 17h
à VOUILLE
(Stade Le Grand Champ)

Liste des 40 joueurs (11 clubs) convoqués pour ce stage :

CISSE :	AGUILLON Thomas, BALLANT Diégo
FONTAINE le COMTE :	GREGOIRE Léopaul, ALCOVER Fabio
GJ. FOOT SUD 86 :	GABARD Lubin, PORCHERON LAGARDE Maxime
G.J VAL DE VONNE :	BARRIERE Aubin, GERMAIN Noam, TEIXEIRA Angelo, THOREAU BOSSENSO Ewen, VADIER Hugues
LIGUGE/SMARVES/ITEUIL :	FAVRELIERE Maui, GAZEAU Tom, GREGOIRE Adam, KLEIN Maxime , PEROT Ethan, PRADOUX Lohan , RIPALT Ugo, SAUZEAU Clément.
NEUVILLE :	JACQUEMIN Louison, GIRARDIN Diego, SILLARD Eliott, AROUL Noah
STADE POITEVIN F.C :	BOKELO Dan, BONIN Enzo, CAPILLON Nino, DIAKHABY Mamadou, DRAME Dide, DRAME Massiremba, SACKO Ibrahima
SUD VIENNE Région de Couhé :	GOURDON Louis, DEMAY Nicolas
ST BENOIT :	VASNIER Nathan
VOUILLE :	BRAUD Pierre, MISTOIHI Fayel, MONIZ Nino
VOUNEUIL/QUINÇAY/BERUGES :	CHATELLIER Arman, VAUVILLIER DENEUX Benoît, MAIRE Killian, ALLARD Antoine

EN GRAS, les Gardiens de But convoqués



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- A PARTICIPER pour la saison 2018-2019 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>